

Généralisations Donneurs

Du bébé à l'arrière grand-parent, chacun peut se trouver un jour en situation de donneur potentiel. A cet instant seuls les médecins décideront s'il est possible de prélever les organes au profit de malades en général du même âge. Plus que l'âge c'est avant tout l'état de santé du donneur qui compte.

Les cornées (et non pas les yeux) sont prélevées à un âge très avancé.

Une carte pour la vie

Demander la carte d'ambassadeur FRANCE ADOT c'est accomplir un geste citoyen. Elle est gratuite. Les mineurs sont encouragés à la porter, mais en cas de décès les parents signeront l'autorisation de prélèvement.



conjuguez
avec nous
le verbe
DONNER !

Vous pouvez être utile à vos semblables, dès maintenant et de votre vivant, en offrant différents éléments du corps humain. Pensez au don du sang et au don de moelle osseuse, et d'autres encore. Les bénévoles des ADOT vous renseignent avec compétence.

Consultez aussi les rubriques du site internet :

www.france-adot.org

OUI au Don D'ORGANES !



FRANCE ADOT

Un réseau national pour rapprocher l'attente des uns et la souffrance des autres.

Créée en 1969, à l'initiative du Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de médecine, FRANCE ADOT, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, a pour mission d'informer et de sensibiliser les citoyens de tous âges sur la solidarité du don d'organes après la mort.

Fort de son vaste réseau d'associations départementales, FRANCE ADOT a toujours été imaginative en :

- diffusant une carte de donneur, la carte du OUI, sept ans avant le vote de la loi Caillaud
- recrutant activement les premiers volontaires sur le fichier national des donneurs de moelle osseuse dès 1983
- rédigeant une charte internationale du don d'organes en 1989
- initiant la journée nationale du don d'organes, en mai 1996
- ouvrant le premier site internet avec demande de carte • diffusant régulièrement des campagnes de communication engageantes.

FRANCE ADOT est la référence en matière de propositions pour accompagner l'évolution du don d'organes en France. Ses motions et lettres ouvertes insistent notamment sur la nécessité d'une reconnaissance, juridique du OUI.

Dans chaque région, les bénévoles informent les jeunes en milieu scolaire et universitaire (selon l'agrément ministériel national), organisent des stands, des conférences, des manifestations, etc...



Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains
B.P. 35 - 75462 PARIS Cedex 10
www.france-adot.org

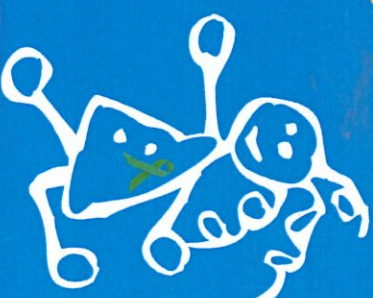


www.tostudio.biz



OUI

au Don
D'ORGANES !



Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains
B.P. 35
75462 PARIS Cedex 10

Je Demande ma carte d'ambassadeur

Civilité : M. Mme

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

.....

C.P. : Ville :

Email :

Tél. :

Date :

Signature :

Pour recevoir gratuitement votre carte d'ambassadeur, connectez-vous sur www.france-ador.org, ou retournez ce coupon à l'adresse suivante :

FRANCE ADOT
BP 35
75462 PARIS Cedex 10

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, FRANCE ADOT s'engage à ne pas communiquer ses fichiers à des fins commerciales.

Le Don d'organes : une réflexion citoyenne

ESPOIR

Chaque année des milliers de malades, en France, en Europe, dans le monde, revivent grâce à la greffe d'organes, acte médical de la dernière chance.

MOBILISATION

La très grande majorité des donneurs sont des personnes décédées après un accident vasculaire cérébral, un traumatisme crânien ou parfois un arrêt cardiaque. **Tout** a été entrepris pour éviter le décès. Si l'éventualité d'un prélèvement se présente **tout** sera alors mis en oeuvre pour transmettre **une nouvelle vie** à un futur receveur.

FIABILITÉ

Deux médecins, de façon indépendante, doivent obligatoirement effectuer une série de tests afin de confirmer la destruction irréversible de l'encéphale. En outre, deux électroencéphalogrammes à quatre heures d'intervalle, ou une artériographie cérébrale doivent être pratiquées. A l'issue de ces examens **il ne peut subsister le moindre doute**, et le constat de la mort est établi.

RESPECT

Ne pas confondre : le don d'organes est gratuit et totalement différent du don du corps à la médecine. Le prélèvement est un **acte chirurgical** effectué au bloc opératoire d'un hôpital public habilité, avec les mêmes soins que pour un patient en vie. L'apparence externe est respectée lorsque le **corps est rendu à la famille**, sans frais, pour les obsèques de son choix.

LOI ET LIBERTÉ

La loi de modernisation de notre système de santé (n°2016-41 du 26/01/2016) renforce le principe du consentement présumé du don d'organes. Elles précise les modalités de refus du prélèvement et clarifie le rôle des proches. Ceux qui ne souhaitent pas donner doivent s'inscrire sur le Registre National des Refus, consulté par les équipes médicales, qui rechercheront aussi l'expression écrite ou orale du refus auprès des proches. On peut changer d'avis à tout moment quelle que soit sa position.

Volonté

Témoigner de sa position en **informant ses proches** et **porter sur soi la carte d'Ambassadeur** sont des signes très forts de solidarité vis-à-vis des autres qui permettent à votre entourage de respecter votre choix.

Au fait, **connaissez-vous la volonté** de vos parents, de vos enfants, de votre conjoint, de vos amis ?

Tolérance

Accepter de donner ses organes c'est vouloir, sans condition, aider d'autres êtres humains dans la détresse, et sans référence à leur appartenance sociale, leur style de vie, leur origine ethnique, leurs opinions...

Foi

La tradition d'aide à son prochain par le don d'organes rencontre **l'approbation unanime des grandes religions**. En pratique les croyants peuvent avoir tendance à **interpréter à tort** les propos de leurs représentants chrétiens, juifs, ou musulmans.

Egalité

Le receveur est choisi sur la liste d'attente nationale selon un protocole très strict fixé par la loi, et en fonction de critères de compatibilité propres à chaque organe ou tissus et de l'urgence liée **exclusivement** à son état de santé et à son âge.

Anonymat

C'est un principe essentiel de la loi dans notre pays. Les coordonnées du donneur ne sont jamais divulguées au receveur, et réciproquement. Toutes sortes de pressions sont ainsi évitées. Nous sommes au stade de la pure **générosité**.



OUI au DON DE MOELLE OSSEUSE

FRANCE ADOT

Un réseau national pour rapprocher l'attente des uns et la souffrance des autres.

Créée en 1969, à l'initiative du Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de médecine, **FRANCE ADOT**, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, a pour mission d'informer et de sensibiliser les citoyens de tous âges sur la solidarité du don d'organes après la mort, et du don de tissus et de cellules.

Depuis 1983, FRANCE ADOT s'est particulièrement investie en recrutant activement les premiers volontaires sur le Registre National des donneurs de moelle osseuse. C'est à cette époque, en coopération avec le Syndicat National des Pharmaciens, qu'une 1^{re} plaquette de sensibilisation à destination du grand public a été éditée et largement diffusée par FRANCE ADOT.

Ce rôle de pionnier s'est affirmé au gré des campagnes ciblées qui ont facilité la création du Registre en 1986. Une action jamais démentie et soutenue par les pouvoirs publics. Ainsi, le réseau des ADOT se mobilise chaque année lors de la Semaine Nationale pour le don de moelle osseuse.

Dans chaque région, les bénévoles informent les jeunes en milieu scolaire et universitaire (selon l'agrément ministériel national), organisent des stands, des conférences, des manifestations, etc....

Conjuguez avec nous le verbe DONNER !

Vous pouvez être utile à vos semblables, dès maintenant et de votre vivant, en offrant différents éléments du corps humain. Pensez au don du sang, de plaquettes, de plasma et d'autres encore.

Et si le don d'organes vous interpelle, les bénévoles des ADOT vous renseignent avec compétence. Consultez aussi les rubriques du site internet et du blog :

www.france-adot.org



Il a reçu...

« Aujourd'hui, il ne se passe pas une journée sans avoir une pensée pour cet américain qui m'a donné la possibilité de voir grandir ma fille. Je lui ai dit, par courrier anonyme, à quel point je lui suis reconnaissant. Ne pouvant rien donner en retour, j'ai utilisé mon statut de Conseiller Municipal pour créer dans ma commune une journée du Don. J'ai souhaité mettre en avant les associations et les institutionnels afin d'inclure les gens à s'inscrire sur le fichier des volontaires au don de moelle osseuse ». Christophe

Il s'est fait punir...

« J'ai été appelée pour donner anonymement une partie de ma moelle osseuse. J'ai attendu 10 ans depuis mon inscription. Mais je suis restée motivée. Puis un jour, je reçois un appel : il y avait quelque part une personne atteinte de leucémie, dont le groupe HLA se rapprochait du mien. Je devenais son donneur potentiel. Avec le recul, c'est une formidable aventure humaine. Il ne faut rien attendre en retour puisque c'est un acte anonyme et gratuit ». Valérie

« Un peu par ignorance, beaucoup par négligence, je ne me suis porté volontaire que tardivement au don de moelle osseuse. L'appel attendu n'a pas tardé. L'infirmerie surveillante du service d'hématologie me reçoit avec ces paroles : "Alors, c'est vous, l'heureux élu". Je reconnais avoir éprouvé une réelle satisfaction en effectuant ce don, celle d'avoir été utile. Mon seul mérite est d'avoir répondu présent quand le receveur avait besoin de moi ». Michel

Faites comme eux !

Remplissez la demande de Pré-inscription en ligne sur le site

www.Donmoelleosseuse.fr

Rubrique « Je me pré-inscris »

www.festudio.bch



OUI au DON DE MOELLE OSSEUSE !



FRANCE ADOT

Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains
B.P. 35
75462 PARIS Cedex 10

Le don de moelle osseuse un réflexe solidaire

La moelle osseuse, c'est quoi ?

La moelle osseuse, située essentiellement dans les os longs et plats du corps, assure la production des cellules souches hématopoïétiques, qui sont à l'origine des cellules sanguines :

- les globules rouges qui transportent l'oxygène ;
- les globules blancs qui luttent contre les infections
- les plaquettes qui arrêtent les hémorragies.

NE PAS CONFONDRE moelle osseuse et moelle épinière !

Pourquoi la greffe de moelle osseuse ?

La greffe de moelle osseuse est souvent le seul espoir de guérison pour les patients atteints de maladies graves du sang (aplasies médullaires, leucémies, lymphomes, ...). Elle permet de remplacer la moelle osseuse malade, après sa destruction, par une moelle osseuse saine issue d'un donneur compatible. En fonction du patient et de sa pathologie, différents types de greffes peuvent être pratiqués :

- l'autogreffe utilisant la propre moelle osseuse du patient,
- l'allogreffe faisant appel à un donneur familial (fratrie). Lorsqu'il n'en existe pas dans la famille, il faut impérativement rechercher un donneur volontaire non apparenté.

Comment trouver un donneur compatible ?

Chaque personne dispose de sa propre « carte d'identité génétique », déterminée par le système HLA (Human Leucocyte Antigen). Ce système complexe n'a rien à voir avec le groupe sanguin.

La moelle osseuse du donneur doit être compatible avec celle du patient, c'est-à-dire que leurs caractéristiques biologiques doivent être les plus identiques possibles.

Le patient a 1 probabilité sur 4 d'avoir un donneur compatible parmi ses frères et sœurs. Entre 2 personnes prises au hasard, la probabilité d'être compatibles est très faible, 1 chance sur 1 million.

Le donneur sera peut-être vous ...

Trouver un donneur compatible est rare.

Toute nouvelle inscription augmente pour chaque patient les chances de trouver le bon donneur.

En France, tous les volontaires au don de moelle osseuse sont inscrits sur le Registre National France Greffe de Moelle géré par l'Agence de la biomédecine.

Il est relié à tous les Registres internationaux qui rassemblent des millions de volontaires.

Pour se porter volontaire au don de moelle osseuse, il faut accepter :

- de donner à un patient que l'on ne connaît pas,
- un prélèvement par aphérèse (comme un don de sang, 4h maximum dans 75% des cas) ou d'être hospitalisé 48h si ponction dans les os postérieurs du bassin (sous anesthésie générale, voire en ambulatoire).

En s'inscrivant, chaque volontaire donne son accord pour ces deux types de prélèvement, mais le choix reviendra au médecin greffeur.

Pour s'inscrire sur le Registre, il faut impérativement respecter les conditions suivantes :

- avoir plus de 18 ans et moins de 36 ans lors de l'inscription (même si l'on peut rester inscrit et donner les cellules de sa moelle osseuse jusqu'à 60 ans),
- être en parfaite santé,
- accepter de répondre à un questionnaire de santé, et en l'absence de contre-indication médicale, faire un prélèvement (Sanguin, salivaire ou frottis buccal) pour déterminer son groupe tissulaire HLA).

S'inscrire est une démarche réfléchie et universelle. Être donneur volontaire, c'est s'engager fortement, sans distinction, sans différence. Aujourd'hui, demain ou après-demain, sans certitude de donner.



Et après... si je suis amené à donner ?

